Budget rectificatif et supplémentaire 2/2000

2000/2145(BUD) - 15/06/2000 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté sans débat le rapport de M. Kyösti Tapio VIRRANKOSKI (ELDR, FIN) sur l'état prévisionnel supplémentaire pour l'exercice 2/2000. Ce faisant, il demande l'ajout de 15 millions d'EUR supplémentaires à l'article 206 du budget ("acquisition de biens immobiliers") dont le montant passe ainsi de 34.576.000 EUR à 49.576.000 EUR.